

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE MAULÉVRIER

OBJET DE L'ENQUÊTE ET PERSONNE PUBLIQUE RESPONSABLE

Par arrêté n° 2020/10 du Président de l'Agglomération du Choletais (AdC) en date du 4 juin 2020, une enquête publique est prescrite pour la procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Maulévrier qui a pour objet :

- de faire déclarer d'intérêt général le projet d'agrandissement de la SNC GABORIT,
- de mettre en compatibilité le PLU avec ce projet.

Toute information concernant le dossier peut être demandée auprès de Monsieur le Président de l'Agglomération du Choletais – Direction de l'Aménagement – Hôtel d'Agglomération – rue Saint-Bonaventure BP 62111 – 49321 CHOLET Cedex – tél. : **02 44 09 25 94** – courriel : **amenagement-adc@choletagglomeration.fr**

DURÉE DE L'ENQUÊTE

L'enquête publique durera 18 jours, du mardi 30 juin 2020 à 9h00 au vendredi 17 juillet 2020 à 17h00.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Monsieur Jean-Luc HOCHART, retraité d'EDF, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nantes.

COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier soumis à enquête publique est constitué conformément aux articles du code de l'urbanisme et à l'article R. 123-8 du code de l'environnement, et comprend notamment :

- les actes administratifs inhérents à la procédure,
- la notice de présentation de la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Maulévrier (laquelle comprend des informations environnementales se rapportant à l'objet de l'enquête),
- les avis émis par les organismes consultés et les Personnes Publiques Associées.

ACCÈS AU DOSSIER ET REGISTRE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier et registre sont consultable, sur le site internet de l'AdC (urbanisme.cholet.fr) ainsi que par créneau de 30 minutes ou d'une heure, sur des heures fixes à intervalle de 30 minutes (9h00, 9h30...) :

- à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais (siège de l'enquête publique), au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h30 à 17h30) en réservant préalablement le créneau au **02 44 09 25 94**. Dans les mêmes conditions d'accès, le dossier est également en consultation gratuite sur un poste informatique.
- à la Mairie de Maulévrier, au format papier, pendant les jours et heures habituels d'ouverture (les lundi, mardi et vendredi de 9h à 12h15 et de 15h à 17h, mercredi de 9h à 12h, et jeudi de 9h à 12h15) en réservant préalablement le créneau au **02 41 55 00 29**,

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'Agglomération du Choletais.

PARTICIPATION DU PUBLIC ET PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations :

- sur les registres d'enquête publique au format papier dans les conditions précitées à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la Mairie de Maulévrier,
- par voie postale à l'adresse suivante : Agglomération du Choletais, Direction de l'Aménagement (Mise en compatibilité du PLU de Maulévrier), Hôtel d'Agglomération, BP62111, 49321 CHOLET CEDEX,
- par voie électronique du mardi 30 juin 2020 à 9h00 au vendredi 17 juillet à 17h00 à l'adresse suivante : amenagement-adc@choletagglomeration.fr (objet : observation enquête publique/PLU Maulévrier).

Le commissaire enquêteur se tient à la disposition du public pour recevoir ses observations en permanences physiques les :

- mardi 30 juin 2020 de 9h00 à 12h00 en Mairie de Maulévrier,
- mercredi 8 juillet 2020 de 14h00 à 17h00 l'Hôtel d'Agglomération du Choletais,
- vendredi 17 juillet 2020 de 15h00 à 17h00 en Mairie de Maulévrier.

et en permanences téléphoniques en contactant le **02 72 77 21 96** les :

- jeudi 2 juillet 2020 de 9h00 à 12h00,
- mercredi 15 juillet 2020 de 14h00 à 17h00.

MODALITÉS PARTICULIÈRES LIÉES A L'ÉPIDÉMIE DE COVID-19

Compte tenu du contexte sanitaire dans lequel la présente enquête publique est organisée, des modalités particulières d'information et de participation du public sont définies.

L'engagement de tous est sollicité pour adopter une conduite responsable, contribuant à éviter autant que possible la propagation du virus Covid-19. Chacun est invité à privilégier, dans la mesure du possible, l'utilisation numérique ou téléphonique des modes d'information, de participation et de communication définis.

A ce titre, toutes les mesures à suivre (consultation des dossiers et registres, réservation préalable des créneaux, permanences du commissaire enquêteur) :

- **sont consultables sur le site internet de l'AdC : urbanisme.cholet.fr,**
- **sont communicables en contactant le **02 44 09 25 94** ou en envoyant un mail à : amenagement-adc@choletagglomeration.fr.**

ISSUE DE L'ENQUÊTE

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de leur transmission à la Préfecture de Maine-et-Loire, à l'Hôtel d'Agglomération du Choletais et à la Mairie de Maulévrier aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de l'AdC : urbanisme.cholet.fr.

La procédure de déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Maulévrier, dont le dossier sera éventuellement modifié pour tenir compte des avis joints au dossier, des observations du public et du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, sera approuvée par délibération du Conseil de Communauté de l'AdC.